

qualifbook

AGENT D'ÉDUCATION

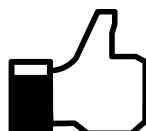
Dans ce qualifbook, tu trouveras tout ce qui concerne l'obtention du diplôme de qualification CQ6 :

- le règlement des épreuves intégrées de qualification
- la description détaillée des 3 épreuves intégrées de qualification, avec les grilles d'évaluation
 - l'explication de la défense orale finale
 - un récapitulatif des échéances

Ce qualifbook est donc un document important, qui devra t'accompagner tout au long de tes 2 années dans l'option Agent d'éducation.

Nous te souhaitons beaucoup de joie dans l'apprentissage de ce beau métier, qu'est celui d'éducateur !

L'équipe des professeurs de l'option.





Règlement des Épreuves Intégrées de Qualification « Agent d'éducation »

Diplôme de Qualification (CQ6 Agent d'éducation)

Ce diplôme est un diplôme professionnalisant : il permet à l'élève de travailler comme éducateur A2. Il lui est octroyé par un jury sur base des résultats des 3 épreuves intégrées qui ont lieu au cours des 5e et 6e année et d'une défense orale finale. Cette défense orale devant un jury, se passe en fin de 6e. Elle comprend la présentation des trois épreuves intégrées réalisées, ainsi qu'un regard critique sur les 2 années de formation.

Macro-compétences

Chacune des épreuves intégrées est évaluée sur base de 5 macro-compétences, indispensables pour être un bon éducateur :

- **Maîtrise des Connaissances** (MC) : pour les compétences théoriques qui permettent une bonne compréhension et analyse des réalités de terrain
- **Travail Éducatif Adapté** (TEA) : pour les compétences pratiques qui permettent un bon travail au quotidien avec les bénéficiaires
- **Savoir Travailler Ensemble** (STE) : pour les compétences relationnelles qui permettent de bonnes relations avec les bénéficiaires et de bonnes collaborations avec l'équipe
- **Capacité de Remise en Question** (CRQ) : pour les compétences d'auto-analyse qui permettent d'être en recherche permanente pour une amélioration de ses actions éducatives
- **Communication Adéquate** (CA) : pour les compétences communicationnelles orales, écrites et non verbales qui permettent de partager au mieux les 4 autres macro-compétences.

Épreuves intégrées de qualification

Tout au long des 2 années de l'option Agent d'Éducation, les élèves ont 3 épreuves intégrées à réussir :

- En 5e : épreuve intégrée 1 « **Animation** », qui concerne une animation éducative et son lien avec le projet de l'Institution.
- En 6e, l'épreuve intégrée 2 « **Socio-sanitaire** », qui concerne, soit en une intervention socio-sanitaire quotidienne, soit en une animation de sensibilisation socio-sanitaire suivant les possibilités du lieu de stage
- En 6e, l'épreuve intégrée 3 « **Accompagnement socio-éducatif** », qui concerne le développement d'un outil d'accompagnement approprié à un bénéficiaire

Chacune de ces épreuves comprend une série de tâches. Toutes les tâches sont reprises dans ce document ainsi que leurs grilles d'évaluation par macro-compétences.

Évaluation des épreuves intégrées

Pour chaque épreuve, on additionne par macro-compétence, les points obtenus dans chacune des tâches. Une macro-compétence est en réussite avec plus de 50%. Elle est en balance entre 50% et 60% et en échec en-dessous de 50%. Certaines tâches sont incontournables et nécessitent une réussite pour que l'ensemble de l'épreuve soit en réussite.

Une tâche incontournable, en échec, peut se représenter une fois, suivant le tableau ci-après. Les autres tâches en échec, ne se représentent pas mais sont additionnées pour l'ensemble de l'épreuve. Pour rattraper l'échec d'une tâche, il suffit donc de mieux réussir les suivantes.

	Épreuve intégrées	Tâche	À rattraper
5	E1 – Animation éducative	E1-1 : cours de TE	Par des travaux de vacances en TE entre la 5e et la 6e en réussissant le test de natation, avant la fin juin de 6e
5	E1 – Animation éducative	E1-3 : Animation	Lors du stage de 6e
6	E2 - Socio-sanitaire	E2-1 : BEPS	Via un stage à la Croix-Rouge, avant la fin juin de la 6e
6	E2 - Socio-sanitaire	E2-4 : Réalisation	Une seconde fois lors de son stage en 6e
6	E3 – Socio-éducative	E-3-1 : cours de TE	Par des travaux de vacances en TE, après la 6e
6	E3 – Socio-éducative	E3-4 : Réalisation de l'outil	Lors de la défense orale
6	E3 – Socio-éducative	E3-6: Débat	Seconde session, fin août

L'évaluation globale de chaque épreuve fait l'objet d'une mention qui tient compte des évaluations de chacune des tâches de l'épreuve, ainsi que d'une pondération par macro-compétences.

Cette mention est :

- **réussite** si au moins 3 macro-compétences sont en réussite (avec satisfaction, distinction, grande distinction ou la plus grande distinction, suivant le niveau de réussite)
- **balance** si une macro-compétence est en échec, ou si 3 ou plus de macro-compétences sont en balance (entre 50 et 60 %)
- **échec** si une tâche incontournable est en échec, ou si moins de 2 macro-compétences sont en réussite

Critères pour l'obtention du diplôme CQ6 Agent d'éducation

L'obtention de ce diplôme dépend de la réussite des 3 épreuves intégrées et d'une défense orale, devant un jury extérieur de professionnels. Elle se passe en fin de 6e et reprend tout le parcours de l'élève, et ses 3 épreuves intégrées.

L'élève obtient le diplôme si ...

- soit, il réussit la défense orale et soit :
 - il a réussi chacune des 3 épreuves intégrées
 - il a réussi 2 épreuves intégrées et a 1 épreuve intégrée en balance
 - la même macro-compétence n'est pas en échec dans chacune des épreuves intégrées
 - il a réussi l'épreuve complémentaire d'ajournement
- soit, il est en balance à la défense orale, en ayant réussi toutes les 3 épreuves intégrées.

L'élève est ajourné si :

- soit, il est en balance à la défense orale et en balance dans l'une des 3 épreuves intégrées
- soit, il rate la défense orale mais réussit toutes les 3 épreuves
- soit, il a raté le débat de l'épreuve intégrée 3 (à refaire fin août)
- soit, il est en balance dans les 3 épreuves intégrées car il a la même macro-compétence en échec

En cas d'ajournement, le jury donnera à l'élève, une épreuve complémentaire (travail, interviews, réflexion, ...), liée à la cause de son ajournement. C'est sur base de la réussite de cette épreuve complémentaire que le diplôme est octroyé en septembre.

L'élève n'obtient pas le diplôme si :

- soit, il est en balance dans 2 ou 3 épreuves intégrées, sans avoir la même macro-compétence en échec
- soit, il rate une ou plusieurs des épreuves intégrées (malgré les rattrapages prévus)
- soit, il rate l'épreuve complémentaire donnée suite à un ajournement.
- soit, il rate la défense orale et est en balance